

lui remboursant ses frais. *Beauchêne vs Pacaud*, 1 R. L., 740.

XLVIII

Actes enregistrés à la même heure. C. C. art. 2130 :

Jurisp.—De deux actes enregistrés à la même heure ce n'est pas le numéro d'enregistrement qui donne la priorité, mais, dans l'espèce, le plus ancien titre aurait dû être enregistré avant le nouveau. *Grenier vs Chaumont*, 5 L. C. J., 78.

2. Lorsqu'un acte est déposé entre les mains du Régistrateur le dimanche, et un autre le lundi à l'ouverture du bureau d'enregistrement, ces deux actes sont censés produits en même temps, et le plus ancien titre n'a pas de préférence sur l'autre pour le moment de sa production. *Chaumont et Grenier*, 9 L. C. J., 208.

3. Deux jugements de dates différentes enregistrés le même jour à la même heure, sous deux Nos différents, comportent une hypothèque de même date et de même rang. *McConnell vs Dixon*, 10, L. C. J., 140.

XLIX

Effet de l'enregistrement du transport.

Jurisp.—Le transport d'une créance hypothécaire donne au cessionnaire la possession utile de la dette, par l'enregistrement du transport avec signification d'une copie enregistrée au tiers détenteur. *Pacaud et Beauchêne*, 17 L. C. J., 70 C. C., 2127.

L

Effet de l'enregistrement du bail.

Jurisp.—L'art. 1663 combiné avec l'art. 2128 C. C., fait du bail une charge sur l'immeuble loué. Ainsi l'opposition afin de charge du locataire de l'immeuble saisi sera main-